

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025



Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_078

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DU CONSEIL
D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
DU GROUPE SCOLAIRE
JULES VERNE

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOU, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

09 OCT. 2025

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069-21690340-2025-1006-01015-078-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Les articles D.411-1 et D.411-2 du Code de l'éducation prévoient l'institution, dans chaque école, d'un conseil qui vote le règlement intérieur et établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Le conseil d'école est associé à l'élaboration du projet d'école et il donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués, les modalités

d'inclusion des élèves à besoins particuliers, les activités périscolaires, la restauration ou encore l'hygiène scolaire.

Les conseils d'écoles, présidés par le directeur ou la directrice, comprennent le maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante.

Par délibération n°2020_018 en date du 9 juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné à ce titre M. JOINT pour le représenter au sein du Conseil d'école élémentaire du groupe scolaire Jules Verne, situé 75 avenue Général de Gaulle.

Il convient donc pour le Conseil Municipal de désigner parmi ses membres un nouveau représentant. Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à la désignation par un vote à main levée et non à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE SE PRONONCER pour qu'il soit procédé à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

Mme DU GARDIN est désignée, par 36 voix, représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école élémentaire Jules Verne.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



09 OCT. 2025

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.